

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2020

Délibération : **2020-06- 40**
OBJET : **DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**
Nomenclature : **5.3.6**

En exercice : 29	Le vingt-neuf juin deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 24	
Pouvoirs : 5	
Absents : 0	
Votants : 29	
Délibération comportant :	
Annexe : /	Les membres présents en séance : Alain ROYER, Catherine CADOU, Sylvie PERGELINE, Jean-Marc COLOMBAT, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Pascal LAVEANT, Yvon LERAT, Florence CABRESIN, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Jérôme AMIAUD, Béatrice MIERMONT, Benjamin VACHET, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

Les membres ayant donné un pouvoir :
Claude RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI.

Rapporteur : Alain ROYER

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, et suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du Conseil Municipal.

Elle est composée du Maire - ou adjoint délégué - président, et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ; avoir au moins 18 ans ; jouir de leurs droits civils ; être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ; être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 8 titulaires et les 8 suppléants sont désignés par le Directeur des services Fiscaux sur une liste en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

En conséquent, il convient d'établir une liste de présentation comportant 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal 16 membres titulaires et 16 membres suppléants :

Titulaires :

ALLARD François	COLOMBAT Jean-Marc	LAVEANT Pascal
BERAGNE Maité	JAHAN Danièle	MIERMONT Béatrice
BODIER Didier	JAHAN Jean-Luc	RENAUDEAU Catherine
COATANHAY Jean-Michel	LANDAIS Jacques	RINCE Claude

Suppléants :

BESNIER Daniel	DRION Elisa	LECLEVE Marie-Pierre
CABRESIN Florence	GROLLEAU Isabelle	MOULINAS Augustin
CHAPEAU Frédéric	HERBERT Philippe	SALAU Jean-Claude
CHESNEAU Jean	LEBRETON Jean-Baptiste	TENDRON Daniel

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 6 voix.

Abstentions : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 29 juin 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200629-2020-06-40-DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020